

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var**

Direction

Numéro : **004444**

Arrêté fixant la composition du Comité d'Hygiène
de Sécurité et des Conditions de Travail

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DU VAR**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté en date du 04 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale,

VU la note d'information du ministre de l'intérieur en date du 29 juin 2018 relative aux élections des représentants du personnel aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° B18-07 du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS 83 dans sa séance du 30 mai 2018 déterminant le nombre de représentants du personnel et de l'administration au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail et décidant le maintien du paritarisme numérique et le recueil de l'avis des représentants de l'administration,

VU l'arrêté n° 003867 de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var en date du 26 octobre 2018 portant organisation de l'élection des représentants des personnels au Comité Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var,

VU le procès-verbal en date du 06 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel au Comité Technique,

VU l'arrêté n°3965 de Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS du Var en date du 5 novembre 2020 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail,

VU le courrier en date du 16 novembre 2020 de Monsieur Sébastien IGLESIA présentant sa démission de son mandat de représentant du personnel au CHSCT,

VU le courrier en date du 17 novembre 2020 de Madame la Secrétaire du syndicat Interco CFDT du Var relatif au remplacement de Monsieur Sébastien IGLESIA par Madame Virginie GREGORACI.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var est composé comme suit :

A / Les représentants de l'administration du SDIS du Var :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Philippe BARTHELEMY – Président délégué	M. Fernand BRUN
Mme Manon FORTIAS	M. Thomas DOMBRY
Mme Chantal LASSOUTANIE	M. André GARRON
Mme Virginie SANCHEZ	M. Damien GUTTIEREZ
M. Roland BALBIS	M. Guy LE BERRE
M. René UGO	M. Hervé PHILIBERT
Mme Valérie RIALAND	Mme Marie RUCINSKI-BECKER
Mme Nathalie PEREZ-LEROUX	M. Bernard CHILINI

B / Les représentants du personnel du SDIS du Var :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sergent Chef Guillaume CIVRAY	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe Carinne ANFRIE
Agent de Maîtrise Principal Jean-Paul LIMASSET	Sergent Chef François DE LA OSA
Adjudant Chef Cédric LEROY	Adjudant Christophe CUNHA ARAUJO
Adjudant Jérôme CASTEL	Adjudant Chef Sébastien JANSEM
Adjudant Chef Frédéric MONNIER	Adjudant Michel BARBIER
Sergent Chef Cyrille CAPO	Madame Virginie GREGORACI
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe Cyril OTTAVIANI	Adjoint administratif Mathias ROBERT
Capitaine Frédéric IORI	Capitaine Olivier LATIL

Article 2 : L'arrêté n°3965 de Monsieur le Président du CASDIS en date du 5 novembre 2020 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Var.

Fait à Draguignan, le - 8 DEC. 2020



Le Président
du Conseil d'Administration du SDIS

Dominique LAIN

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.